



DISI OUEST



Liminaire intersyndicale CTL 26 avril 2018

Les conditions de travail des agents de la DGFIP sont en constante dégradation depuis trop longtemps. Les strates de la démarche stratégique, suivie des lignes directrices, et du plan d'adaptation des structures du réseau, ont participé activement à la remise en cause des missions et des métiers de notre administration. Les réflexions en cours dans le cadre d'Action Publique 2022 s'inscrivent dans cette tendance lourde. Les diktats qui en sortiront aggraveront inévitablement les atteintes à la santé physique et psychique des agents des finances publiques.

Tous les signaux d'alerte (baromètre social, fiches de signalement, déclarations d'accident de service, enquêtes et rapports des acteurs de prévention, droits d'alerte des représentants CHSCT ...) en attestent.

Les destructions de services, la suppression du maillage des implantations, les restructurations, les désorganisations du travail, ne pourront qu'accentuer les troubles déjà observés. Les services informatiques ne sont pas épargnés : l'arrêt de mort de plusieurs AT a été signé, le périmètre des DiSI va être reconfiguré dans la plus grande opacité,

Les organisations syndicales représentatives de la DiSI Ouest vous alertent tant sur l'ampleur de cette réalité que sur le niveau historique de souffrance au travail dans les services et vous rappellent vos responsabilités en la matière.

Les mesures curatives, telles que les chartes de bonnes relations du travail, la semaine QVT, les cellules d'écoute psychologique ne sont que des palliatifs. Il devient urgent de s'attaquer enfin aux causes réelles du mal être au travail : suppressions d'emplois, fermetures et restructurations de postes ou services et réorganisations incessantes.

Les organisations syndicales exigent en conséquence :

- la prise en compte effective de la réalité du travail et de l'avis des agents en matière d'organisation du travail.
- la consultation préalable des instances représentatives des personnels concernées, dans des délais suffisants, avant toute évolution de structure, sur l'organisation du travail, les emplois et les moyens de fonctionnement, sur la base d'un projet documenté. Celui-ci devra tenir compte de l'avis et des aspirations professionnelles des agents impactés par les décisions de l'administration.
- un arrêt des réorganisations de services, des créations d'emplois à la hauteur des besoins, afin de reconstruire les repères fonctionnels et professionnels fortement dégradés au cours de ces dernières années.

Les organisations syndicales de la DiSI Ouest vous demandent de relayer ces revendications à l'administration centrale.